



Attouchement sexuel sur mineur

Par **solyse**, le **10/10/2008** à **18:24**

Bonjour,

J'ai appris hier soir par ma fille qu'elle avait subi des attouchements sexuels par mon ex compagnon il y a 5 ans. Elle avait à peine 10 ans.

J'ai pris contact avec la gendarmerie et je dois me présenter avec ma fille début de semaine prochaine pour mon dépôt de plainte.

Je suis totalement perdue. Je me demande comment ma fille a pu garder ce secret si longtemps. Je veux que cet homme soit puni pour ce qu'il a fait.

Merci de me renseigner sur les démarches à suivre pour ceux qui ont déjà vécu des moments pareils.

Aidez-moi.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2008** à **09:31**

Il vous faut déposer plainte mais, contrairement à l'habitude, vous le ferez en LR/AR directement auprès du Procureur de la République de votre tribunal dans le cadre de la protection de l'enfance en danger.

Téléphonez à ce numéro gratuit : 119. Les spécialistes qui vous répondront vous donneront tous les renseignements utiles, pourront aussi vous aider dans le choix d'un avocat pour votre

filles, fut-elle mineure.

Par **Patricia**, le **11/10/2008** à **10:51**

Bonjour,

En plus du dépôt de plainte, voyez également si votre fille n'a pas besoin d'un soutien psychologique (aide médicale : médecin, pédiatre, psychologue) Parlez-en à votre généraliste.

Restée dans le silence pendant plusieurs années peut être sa façon à elle d'avoir voulu garder le "secret" par peur des conséquences.

Dites lui que vous êtes à ses côtés pour la soutenir et l'aider mais que vous ne pouvez pas le faire toute seule d'où toutes ces démarches. Et que ce n'est pas elle qui sera punie.

Cordialement

Par **amarige**, le **29/10/2008** à **22:22**

bonjour,

l'histoire de votre fille m'a touché car c'est un peu la mienne sauf que ce n'était pas une personne de ma famille.

vous fille a mis du temps à vous le dire mais c'est normale c'est des choses très dur à dire. pour ma part ça c'est passé il ya 20 ans (j'ai 27 ans)

et au risque de vous choquer personne n'est au courant sauf ma psy je lui en ai parlé aujourd'hui seulement, et à la base je la voyais pour un autre problème mais qui sont apparemment liés.

mes parents ne sont pas au courant et je ne sais pas si un jour il le seront, c'est une façon de les protéger et je pense que votre fille a voulu faire de même avec vous. maintenant je suis entraîné de réfléchir comment le dire à mon compagnon, il faut qu'il le sache afin qu'il comprenne certaines de mes réactions, et pour sauver mon couple mais c'est pas facile. votre fille a du avoir peur de votre réaction et que vous ne la croyez pas il ya un sentiment de honte qui s'installe. c'est ce que je ressens en ce moment.

soutenez votre fille, déculpabilisez-la, et ce qui est très important c'est qu'elle voit un psy afin de pouvoir en parler librement et apprendre à vivre avec, il vaut mieux voir un spécialiste maintenant plutôt que de laisser trainer et que cela a des conséquences sur son équilibre et sa vie future (amoureuse).

pour porter plainte assurez-vous que votre fille en ait envie et soit prête sinon ça va la détruire je vous souhaite bon courage et de réussir à surmonter cette épreuve.

Par **nono95**, le **20/11/2008** à **17:40**

je suis dans la mm situation j'ai dit a mes parent que j'ai eux des attouchement par un vieux que je connaissais et je les dit a mes parent mes il n'ont pas réagit comme vous mon père et partie regarde un match de foot sa c'est sa réaction je sais pas pourquoi ma mère pleuré elle a voulu porter plainte mais j'ai pa voulu j'avais trop peur et aussi je voulais par faire du mal a sa petite fille que je connaisse et sa fille aussi d'ailleurs en fait je connaisse toutes sa famille. j'ose pas dire a mes parent que je veux maintenant porter plainte pour tous le mal qui ma fais ce fumié. mais je n'est pas les sous pour prendre un avocat j'espere que si il y a une personne qui va lire ce message aide moi s'il vous plait je suis tres mal je fais des depression je suis vraiment mal

Par **Marion2**, le **20/11/2008 à 18:08**

Bonjour,

Si vous avez de faibles revenus, vous pouvez faire une demande d'Aide Juridictionnelle. Le dossier est à retirer au greffe du tribunal. Certains mairies ont également ces documents.

Bon courage

Par **whatsortofbanana**, le **21/11/2008 à 18:05**

Chère Solyse,

Le premier dépôt de plainte est une étape très importante tant à un niveau juridique que moral. Cela signifie concrètement une réaction et un affranchissement d'un crime aux yeux de la loi.

Pour votre fille cette action est symbolique. Porter plainte, et qui plus est contre un ex-compagnon, est la preuve de votre conviction, et votre foi en ses paroles. La première préoccupation de la victime étant de se croire elle-même avant de se faire croire par les autres (phénomène de déni), porter plainte et donc dénoncer écritement et aux yeux de la loi les faits est la première marche vers l'acceptation des mots "attouchements", "pédophilie", "sérvices sexuels".

Si votre fille est encore mineure, elle sera reçue à la Brigade des mineurs afin de livrer un récit complet des faits, de son histoire, de ses réactions et de son état. Les gendarmes en fonction dans ces établissements sont généralement très compétents et compréhensifs. Bien-sûr les déclarations sont dures, et la police réclame en général grand nombre de détails. Souvent crus. Mais réalistes. Le dépôt est normalement filmé et enregistré afin d'éviter à la victime de réitérer son récit - douloureux- à chaque fois que le dossier est étudié. Bien-sûr le dossier passe ensuite devant une juge (là, à nouveau dépôt cette fois au tribunal).

Le mieux est de prendre immédiatement un avocat. Je ne vous le cache pas, le traitement des dossiers est long, laborieux, et très éprouvant. Il faut parfois accepter la remise en cause de votre histoire, voir livrer des détails souvent gênants, et revenir plusieurs fois sur les mêmes choses. Ce sont des demandes NORMALES, les autorités devant être convaincus de l'authenticité de votre récit.

Des "témoins" seront ensuite appelés. En tant que mère et ancienne compagne vous êtes un témoin. Le terme témoin ne signifie pas que vous avez "assisté" aux scènes. Juste que vous êtes proche de la victime et qui plus est de l'agresseur. D'autres personnes seront écoutées également, proches, professeurs, médecins, amis,...

J'ai subi des attouchements de la part de mon grand-père dès l'âge de mes 3ans et ce jusqu'à mes 10 ans. Je n'ai parlé qu'après 6mois d'hospitalisation en hopital psychiatrique, perte de poids de 20 kg et accès de démence, j'en passe. Je suis restée 1an et demi dans cet hôpital. Les premiers dépôts de plainte datent de juin 2007. L'agresseur n'a toujours pas été entendu par la police. Un mandat d'arrêt européen a été lancé. Cet homme vit à proximité de 2 petites filles. Autant dire que la justice française n'a rien à vanter.

J'ai 17 ans.

Je ne peux vous souhaiter que du courage. De la force. Et surtout de l'amour. Parce que après ce genre de choses il est dur d'y croire. Comment vivre sans?

Par **lili**, le **06/01/2009** à **17:34**

salut moi je m'appelle lili et j'ai été victime d'un attouchement a 12 ans par un homme que je ne connaissait pas je l'ai croisé dans la rue et il ma toucher la poitrine et je n'ai jamais reussi a en parler a mes parent

aujourd'hui j'ai 13 ans et j'ai vraiment besoin d'en parler mais je n'y arrive pas alors s'il vous plais aider moi !!!

Par **FEMME**, le **24/01/2009** à **19:08**

lili tu peux téléphoner à ce numéro non surtaxé 08 842 846 37 pour raconter et obtenir l'adresse dans ton département de l'association aide aux victimes; association officielle ;parles en vite

Par **lilou**, le **30/01/2009** à **20:46**

bonsoir

je viens de lire votre message et j'ai de la peine,pour votre fille.

moi même maman de 3 filles , Il y a 4mois j 'ai fait la connaissance d'un homme ,et le24/01/09,il me dis que il à des gros soucis,j'insiste pour qu'il me parle et il m'avoue qu'une amie de longue date qui a deux filles agées de 12 et 6 ans,l'acuse d'atouchement sexuel sur sa fille de 12 ans,il m'explique

mais il me demande si je le crois,honnêtement je le connais depuis 4 mois,je suis en état de choqe,

la police et venu,48h de garde a vu il m 'a appelé pour me dire que un procès une enquête et en cours,je ne sais pas comment va se derouler cette affaire,il faut des preuves,je ne sais pas

si il y des témoignages merci de m'écrire.merci d'avance lilou[fluo][fluo]

Par **cutenebula**, le **05/02/2009** à **12:47**

Ah la la... Comme quoi ils sont malheureusement trop nombreux tous ces cas d'attouchements...

Je viens ici apporter ma pierre à l'édifice: je suis maman de 2 grands garçons formidables de 16 et 13 ans. J'ai appris en novembre 2007 que mon neveu de 4 ans avait subi des attouchements de la part de mon propre père. Sous le choc, j'ai questionné mes enfants, me remémorant une journée où mon grand qui devait avoir 4 ans à l'époque me disait que la main de son pépé tremblait sur son pantalon... Eh bien oui, mon monde s'est écroulé en novembre 2007, mes 2 enfants avaient bien subi des attouchements. Pour mon aîné ça n'a duré que (si l'on peut dire...) quelques jours, mais pour mon dernier qui ne savait pas comment réagir, ça a duré jusqu'en... novembre 2007.

Je vous laisse imaginer l'horreur de la situation.

Heureusement, nous habitons à plus de 200km de chez mes parents, nous ne les avons pas revus depuis cette date.

Bien sûr, j'ai emmené mes garçons à la gendarmerie, dépôts de plainte, témoignages de mes grands, il a fallu signer et donc lire tout ça...

En ce qui nous concerne, l'affaire est toujours en cours d'instruction. Ma soeur a joint sa plainte à la mienne, sachant que nous sommes dans des départements différents de celui de notre père, la procédure traîne en longueur...

Nous allons nous porter partie civile, mais n'ayant pas de grosses ressources (maman célibataire), j'ai fait une demande d'aide juridictionnelle qui a été rejetée (il faut vraiment gagner très peu pour y avoir droit), ça me semble un peu compliqué.

Mes fils sont suivis par un psy, ça les aide énormément et je vais peut-être finir par le faire moi aussi, histoire de vider mon sac, parce que savoir que mon père a pu faire ça, c'est épouvantable... Bref.

Je vais me tourner vers une association de défense des victimes, histoire de voir quels sont nos recours. Nos recommandés au procureur a qui les gendarmes ont envoyé notre dossier ne donnent rien, et de voir que plus d'un an s'est écoulé ça me met en rogne, pour être honnête...

Je ne sais pas comment les choses vont se dérouler, je me sens coupable de ne pas avoir su entendre ce que me disait mon fiston, et de n'avoir rien fait à l'époque.

En tout cas courage à toutes et à tous, ce sont des procédures longues, douloureuses, éprouvantes et vraiment il faut s'accrocher.

Je vous tiens au courant de la suite...

Par **eva51470**, le **26/04/2009** à **19:40**

je viens d'apprendre la meme chose hier soir mon ex conjoint a touché ma petite fille de 13 ans il environ 5 mois mais elle ne sais plus me dire quand exactement. je ne veux pas exposer les détails mais il lui aurait toucher uniquement le seins elle a pris peur et est partie dans sa chambre. est ce que moi aussi je peux porter plainte ? je te souhaite bon courage car je sais ce que tu vie

Par **bambou31**, le **03/05/2009** à **15:56**

Bonjour,

j ai appris par mon ex ami qu il avait eu des attouchement sur la fille de son ex femme, depuis je vie un véritable calvaire je ne sais que faire, je voudrais prendre contacte avec son ex femme pour lui dire que je sais mais je n ose pas le faire...je viens vers vous pour avoir un conseil je ne peu supporter l idée que mon ex et puis commettre un tel acte.....son ex femme est au courant mais je pense quelle pas la certitude pour moi le secret est trop lourd

merci de votre aide

Par **sophiapiet**, le **14/11/2009** à **22:11**

maman de 4enfants jai aussi passer par la ma fille agee de 12ans a lages des faits a eu des attouchements par mon ex compagne elle me la dit il ya 6mois 3ans apres jai portais plainte ainsi elle a eu le droit a tous des teste medecin psychologue mais suite de lenquete il sont classer laffaire manque de preuve je me bats encor aujourd'hui car jai eu 1fille avec lui et il veut 1droit hebergement ainsi il pourrais recommencer sur elle jai vu avocats assistance social et autre mais jai limpression qui a personne qui mecoute je sais plus quoi faire il a creer 1blog sur skyblog pseudo ptisuc972 il es agee de54ans et discute avec des ptites gamine je lai denoncer meme a la brigade des mineur mais il es tjours libre je veu juste savoir ci il a 1justice pour ces pervers ou pedophile car pour moi jy crois plus je passe en decembre pour la garde de ma fille en decembre jespere simplement que je gagnerai bisous

Par **sab15**, le **09/01/2010** à **22:21**

ma fille de 5ans a subis des attouchement par le cousin de mon companon et elle navait que 3ans .nous somme passer au tribunal et il la pris que 6mois d'emprisonnement avec sursie et 3ans mise a l'épreuve est ce normal pourrier vous m'aider comment fait pour qu'il prenne de la prison ferme je vous remercie de méaider pour ma fille

Par **mikee**, le **01/02/2010** à **14:20**

bonjour a tous

moi j ai appris début octobre que mon ex mari avait fait des attouchements sur un de mes fils qui a 7 ans.et la LE DRAME.une haine est monté en moi surtout qu il a déjà eu une histoire pareille avec 2 de ses nieces mais malheureusement pas de preuves donc un non lieu.donc j ai parlé avec mon fils de 7 ans qui m a dit que son pere le touchait dans la douche donc moi je lui ai quand posé la question COMMENT?et la il me montre.ensuite j ai demandé a mon plus grand qui a 8 ans s il lui faisait la meme chose il me dit que non mais qu il leur faisait regarder des films porno et aussi nous a parlé d un site internet de voyeur.direction la

gendarmerie a 22h,j explique aux gendarmes ce qui passe tout en leur disant que mon fils a un probleme de retard mais c est surtout au niveau scolaire .mon fils de 7 ans racontait un peu n importe quoi alors forcément le gendarme ne me prenait pas au sérieux mais bon le lendemain convoqués a la brigade des mineurs pour que mes enfants soit entendu bien sur en etant filmés.moi j ai été réentendu.et c est une grande souffrance pour nous maman en se disant mais pourquoi et quand et ou et pourquoi je ne l ai pas remarqué .je culpabilisais.puis mon ex mari doit normalement avoir mes enfants un week end sur deux et la moitié des vacances alors comment faire donc le gendarme me dit d inventer un prétexte et ca marche (une fois deux fois) et apres quoi faire ca ne va pas durer.Donc je déménage brutalement du jour au lendemain.et ne lui donne plus de nouvelles mais lui ne m appelle pas ne m envoie pas de messages RIEN silence complet.puis je vois mon avocate et lui dit il faut faire quelque chose il me faut un papier du juge pour le droit de visite des enfants.donc procédure habituelle convocation devant le juge des affaires familiales pour demander suspension du droit de visite en attendant l enquete ou visite en lieu neutre.et la le juge me dit CE N EST PAS UNE RAISON POUR NE PAS LES PRESENTER A LEUR PERE.non mais ou va t on.qu est ce qu il lui faut a ce juge.il me dit "tant que je n est pas les résultats de l enquete je ne changerais pas d avis".JE NE COMPREND PAS mes enfants sont en danger et personne fait rien.l enquete est deja terminée mais n est encore pas enregistré dans l informatique.j ai têt a des associations a une assistante sociale et j ai toujours la meme réponse"ON VOUS COMPRENDS MAIS ON NE PEUT RIEN FAIRE CONTRE LA JUSTICE".alors j en ai marre .je suis donc obligée de donner mes enfants a leur pere et ca me fends le coeur je ne peut rien controler.mon fils m a dit que son pere s etait excusé pour ce qu il lui avait fait et qu il ne recommencerait plus meme quand il aurait plus les gendarmes au fesses.je sais plus quoi faire.A L AIDE SVP.merci d avance pour vos réponses.

Par **mikee**, le **01/02/2010** à **14:56**

pour te répondre sab15 malheureusement je pense qu il n y a pas grand chose a faire mais je pense qu il ne faut pas baisser les bras .ecrit au président de la république c est ce que j ai fait malgré que je n ai pas encore de jugement pour mon affaire et si toutes les mamans faisait ca je pense qu au bout d un moment la justice prendra peut etre plus ca au serieux et surtout quand c est des jeunes enfants.ils ont beau eu faire des erreurs de jugements pour d autres affaires c est pour ca que maintenant ils font attention a ce qu ils font mais faut quand meme pas abuser.il y a des personnes qui mentent pour se venger mais ca c est carrement nul et malheureusement des personnes comme nous ne sommes pas prises au serieux et ils laissent courir des pédophiles c est HONTEUX.ils ne pensent pas au mal que ca peut faire aux enfants et a leur famille.
COURAGE NE BAISSÉ PAS LES BRAS ET BAS TOI.

Par **Laure**, le **04/02/2010** à **16:16**

Bonjour,

J'ai 20 ans et j'ai été confronter au même problème

Lors de mes 13a 14 ans un voisin qui était locataire de mes parents venait chez moi tout les soirs tandis que mes parents partez travailler (il sont agriculteur) après 6 ans de malaise d'épilepsie d'anorexie de spasmophilie j'ai enfin tout dévoiler a ma mère . Suite a ca ma mère

ma enmené chez mon généraliste je vois depuis le mois d'octobre un psy qui m'aide beaucoup et au mois de novembre

j'ai enfin porter plainte cependant je trouve le temps très long et me demande quand va être enfin engager le procé et que cette histoire sera fini ?

c'est difficile de vivre avec ceci malgré que le psy et le dépôt de plainte fasse beaucoup de bien on a toujours un petit ressentit qu'on ne peut expliquer (peur des gens peur d'avoir encors mal ou encors peur dans la nuit ...) c'est aussi difficile lorsque qu'on est en couple heureusement que tout les homme ne sont pas tous comme ceux ci . J(ai eu la chance de rencontrer une personne compréhensive et qui m'a beaucoup aider a porter plainte et a tout dévoiller

Je vous souhaite beaucoup de courage

Une jeune trahi par la confiance aveugle de ses parents

Par **mikee**, le **21/02/2010** à **11:31**

bonjour malheureusement les enquetes sont plus courtes que les proces.c est super longt et tous les jours on attend LE papier de convocation au tribunal.faut se battre et des fois faut mener sa petite enquete seule c est ce que je fais .et par tous les moyens il va falloir que ca bouge .la je suis un peu dans une impasse mais je baisse pas les bras.il faut etre forte malgré ce qu on peut ressentir au fond de soit c est pas facile a gérer.on a toujours l impression que personne nous comprend.il faut que je mettes mes enfants en sécurité.si toutefois quelqu un a eu le meme probleme mais que tout est fini ecrivez moi svp pour savoir un peu a quoi je peux m attendre.merci

Par **c75**, le **21/02/2010** à **12:06**

Bonjour,

J'ai moi même été victimes d'attouchements de la part d'un membre de ma famille. Il s'agit d'un oncle de ma mère, le frère de son père. Il a commencé quand j'avais 3 ans, soit un an après la mort de mon père, en me parlant de lui. Je ne sais plus quels mots il a utlisé mais cela signifiait que c'était mon père qui voulait, qui lui avait demandé ou qui l'avait autorisé.

Il a ensuite recommencé à chaque fois qu'il est venu chez moi. Ca se passait dans ma chambre alors que ma mère et sa femme se trouvait dans la salle-à-manger.

Moi j'avais honte et surtout j'avais peur que ma mère le sache, qu'elle se sete coupable de ne rien avoir vu et de ne rien avoir pu faire.

A 8-9 ans j'ai réussi à lui dire non, alors que je me retrouvais pour la première fois complètement seule dans l'apptartement avec lui. Ca été très difficile mais après ça il a arrêté.

Mais ce premier janvier, nous fêtions le nouvel an et il a recommencé alors que nous étions à

table avec ma mère, ça femme, une de ses filles et deux petit-fils.

Depuis ce jour j'ai recommencé à avoir peur. Comme il habite à une heure de chez moi mais qu'il n'est plus venu depuis que je lui ai dit non, je savais que j'avais un petit moment de répit. Mais habituellement pendant les vacances nous allons souvent chez sa femme et lui.

J'en ai donc parlé pour la première fois ce premier février à une professeur de mon lycée en qui j'ai une totale confiance et qui m'a aidée avec la proviseur adjointe et l'assistante sociale. La Brigade des Mineurs a été prévenue et le plus dur pour moi a été de l'annoncé à ma mère.

Etant en internat, je n'avais pas à la voir et lui mentir, mais je ne pouvais plus l'appeler au téléphone. L'assistante sociale à trouver un prétexte pour la convoquer au lycée le vendredi qui a suivie et avec le médecin du lycée, elles lui ont appris ce qui c'était passé.

J'ai alors eu la surprise d'apprendre que par le passé il avait fait la même chose à deux enfants que gardait sa femme et qu'il avait été condamné. Ma mère ne sait plus combien de temps il a passé en prison mais pour moi, ça m'a permis de comprendre qu'il savait ce qu'il faisait et ce qu'il risquait.

Ma mère a eu la meilleure réaction possible et j'ai pu me retrouvée dans ses bras, soulagée de ce poids que j'avais gardé pendant 13 ans et dont je ne pensais jamais me libérer.

Maintenant j'ai 16 ans et j'attends que l'enquête se passe. Je suis convoquée pour témoigner lundi 1er mars. Nous n'en avons pas encore parlé au reste de la famille et j'ai encore peur de leur réaction.

J'espère que tout ce passera bien.

Bon courage à tout ceux qui sont dans le même cas, et bon courage aux mamans qui doivent faire face à cette situation car après les épreuves, la vie va pouvoir recommencer.

Par **mikee**, le **21/02/2010** à **13:37**

c75 je trouve que tu as été très courageuse de l avoir dit a quelqu un car il ne faut pas garder ca au fonds de toi.je pense que le reste de ta famille devrait etre au courant car il te soutiendront pendant cette épreuve le 1er mars.je te souhaite bon courage et bonne chance et surtout n oublie pas qu il faut en parler meme si c est dur .en ce moment je mene le combat pour mes fils contre leur père et la justice et c est très dur mais il faut quand meme que la justice bouge a ce sujet car on en parle pas assez et il y a beaucoup plus de personne qu on croit qui sont concernés par les problèmes d attouchements et que personne ne veut entendre ou qui n ose pas parler.il ne faut pas que ce soit un sujet taboo.
bon courage et bonne chance

Par **laurence59**, le **25/02/2010** à **15:51**

voilà plus d'un mois que j'ai appris que mon père , enfin mon géniteur , avait eu des

attouchements sur ma fille de ses 5 ans jusque ses 10 ans;elle en a aujourd'hui 16.je la trouvais dépressive par moment mais elle me disait toujours qu'il n'y avait rien jusqu'a ce 15 janvier ou je lui ai dis que qq l'avait "touché"et là elle éclate en sanglots et se met a tout me raconter .j'en ai parlé a ma mere qui dit qu'il ne faut pas en parler mais je ne suis pas d'accord.mon pere a 80 ans et malade depuis 10 ans avec des crises de "folie" et je voudrais savoir quoi faire ,il faut que je porte plainteque va-t-il se passer apres !!je ne veux pas attendre qu'il meurt ou je m'en voudrais.conseillez moi.toutes ces histoires que je viens de lire c'est honteux ,je leur couperai les c.....

Par **lilih_62400**, le **28/02/2010** à **21:25**

Bonsoir à tous ! (ou bonjour, tout dépend de l'heure à laquelle vous me lirez ;))

Je vais essayer de faire court. J'avais préparé il y a deux jours une lettre pour mon père dans laquelle je lui expliquai entre autres que le parain de ma mère (un homme âgé, très âgé) m'avait fait subir des attouchements sexuels à chaque fois qu'il venait nous rendre visite à la maison. La dernière fois que cela s'est produit, c'était chez ma marraine, avec qui il vit. En mars 2008. J'avais 17 ans. Aujourd'hui j'en ai 19. Je n'ai jamais eu de vraie relation avec un garçon et je pense que cela est dû à ce qui m'est arrivé. Si j'ai écrit une lettre à mon père, c'est parce que il y a quelques semaines, il m'a fait la remarque que je devais avoir un problème étant donné que je ne sortais quasiment jamais, que je n'avais pas d'amis ni de petit ami. J'ai même démissionné de mon lycée. Lors de l'écriture, c'était clair dans ma tête, j'allais lui donner demain. Mais voilà, ce matin je l'ai déchiré. Je ne veux pas lui faire ça. Lui faire du mal. J'ai peur de le décevoir, de lui faire honte. J'ai également peur qu'il s'en fiche ou qu'il ne me croit pas. J'ai peur qu'il réagisse mal. Je ne veux pas lui faire ça maintenant. Parce qu'après que ma mère l'ai quitté, il a été en dépression. je l'ai vu pleurer et ça m'a fait mal. Mais d'un autre côté je souffre de garder tout ça pour moi parce que PERSONNE ne comprend mon comportement.

J'aimerais savoir, pour celles qui ont dû annoncer ça à leur parents, comment elles s'y sont prises. Surtout que moi il ne s'agit que de mon père... Je n'ai plus aucun contact avec ma mère et cela c'est définitive.

Merci d'avance pour vos réponses

Lilih.

Par **c75**, le **02/03/2010** à **18:05**

Bonjour

laurence59, je pense que tu devrais en parler, ne serait-ce que pour ta fille. Elle a besoin de ton soutien et ce n'est pas son âge qui doit l'empêcher d'assumer ses actes. C'est la justice qui une fois mise en route tiendra compte de son âge concernant une éventuelle condamnation. Ce sera quelque chose de difficile à vivre pour ta mère, mais il faut lui faire comprendre que ta fille a besoin d'aide pour pouvoir se reconstruire. Je commence moi-même

seulement à réaliser que j'en ai parlé, la plainte à été posée hier et lui-même ne sera informé que dans encore plusieurs semaines.

Il faudrait que tu en parle pour que justice soit faite, mais je pense qu'il ne faut pas pour autant que tout le monde la sache car elle aura besoin de pouvoir penser à autre chose avec des amis qui ne pourront pas lui poser de questions. De plus, le regard des autres est une autre raison qui peut faire garder le silence, il est donc important de garder un espace protégée ou elle pourra se changer les idées.

Lilih, j'ai passé 13 années à cacher à ma mère ce que me faisait son oncle. Pour moi ma mère ne devait pas le savoir. Je ne voulais pas lui faire de mal, la faire souffrir et lui faire de la peine. Je ne voulais pas qu'elle se sente coupable de ne rien avoir vu et de ne rien avoir pu faire. Lorsque je me suis confié à ma prof de russe le lundi 1er février, elle m'a à plusieurs reprises demandé si elle pouvait en parler à ma mère, ce à quoi je répondait systématiquement "non". J'ai fini par la laissée en parler à la proviseur adjointe. Ce sont ensuite l'assistante sociale et le médecin qui ont prévenu ma mère le vendredi 5 février. Pendant ce temps là, j'étais dans un bureau juste à côté et je me demandais comment ma mère réagirait. J'avais qu'elle ne supporte pas cette idée, qu'elle ait du mal à l'accepter mais en fait elle m'a tout de suite soutenue et au final, j'ai été débarrassée d'un lourd fardeau. Hier j'ai été convoquée à la Brigade des Mineurs et j'ai signer une déposition et porter plainte. Aujourd'hui, j'ai eu un rendez-vous médical pour vérifier s'il n'y avait pas de lésions anciennes et heureusement, non. J'ai rendez-vous avec la psychologue le 29 mars et ce n'est qu'après cet examen qu'il sera convoqué.

Tout ça pour te dire qu'en parler peut permettre d'être soulagée et de ne plus être seule d'autant plus que ton père semble avoir compris qu'il y a un problème sans pour autant savoir lequel. Je ne peux pas te l'assurer avec certitude, mais je pense que si tu lui dit, il l'acceptera et ça lui permettra à lui aussi de comprendre ce qui ne va pas ce qui peut en quelque sorte le soulager car maintenant il n'est plus impuissant face à ta détresse et il pourra t'aider. Ma mère aussi a été en dépression à la mort de mon père et elle l'est encore en partie restée, mais malgré cela, ça lui a fait de bien de pouvoir me comprendre, même si c'est sur que ça lui à fait un peu de mal, mais ce mal ce n'est pas moi qui lui est fait, c'est son oncle, c'est lui le responsable. Il faut que tu te dise que ce n'est pas toi qui fait du mal à ton père en le lui disant, car ton père aura probablement mal pour toi, mais à cause de cet homme. Tu pourras ainsi te soulager et construire ta vie sans ce poids et peut-être que tu trouvera une personne à aimer, qui saura te comprendre et t'accompagner.

Le plus dur sera de commencer à le lui dire, mais après, ce sera un fardeau en moins et il pourra t'accompagner dans tes démarches pour faire valoir tes droits. Il lui faudra peut-être un petit peu de temps pour l'accepter, mais dit toi aussi que pour lui, ce n'est pas facile de réaliser que quelqu'un ait pu faire ça à sa fille.

J'espère que tout se passera bien pour toi.
Bon courage et bonne chance.

Par **lucky45**, le **13/04/2010** à **15:49**

bonjour,

g ete victime d'attouchement moi osi j'avai l'age de 6 ans jusqu'a 10 ans la premiere fois ke sa ms arriver j'en ai parler a ma mere et la seul reponse kel a eu c kil fallai pa en parler a papa car sinon il allais le tuer ms bon j'en ai duré pendant 4 ans et la seul personne ki ete au couran ete ma mere après g u un cours de sexualité en CM2 et on a parler des attouchemen sur mineur et la g fondu en larme et g tt di a ma prof et c el ki a fé les demarche ms a savoir ke g du le dire a ma famille se kil ms arriver pendan 2 ans g ete la pestifere de la famille franchemen aujourd'hui g 23 ans et cette chose la vous l'avez ds la tete tt lé jr et sa va me suivre tt ma vi g du aller porter plainte les gendarme mon bien fé peur car si je menter ils m'arracher de ms paren et il a avouer o bou de 48h de garde a vu ms sa fou lé boulle car g lu un article sur lé pedophil juste ac attouchemen ils prene ke 5 ans prison ferme c degueulasse c rien du tt a savoir ke c gens la detrice la jeunesse dun enfan il a pa u le ten de gouter a la prison il et deceder avan le jugemen voila un petit msg pr dire kom koi c pa facile den parler ms cela ne change pa ke g rencontrer kelk1 et on compte avoir un enfant ensemble

Par **alili**, le **12/06/2010** à **22:12**

bonjour j'aimerais quelque conseil pour mon histoire ..

parceque j'en es besoin jusqu'ici je n'est pas etai assez forte mais la je pense qu'il est temp .. mon histoire commence a mes 6 ans sa a commencer mon bo pere me fesait des atouchement ... et pas que sa en realiter !

j'en es parler a ma mere a environ mes 11ans elle ne ma pas cru elle penser que je disai sa pour pas que l'on revienne (parceque il et alcoolique) a la maison et je lui es dit non ces vrai elle ne ma pas cru comme le reste de mon antourage ensuite j'ai rencontrer un garcon qui lui ma cru et a prevenu mon vrai pere qui ensuite lui ma conseiller d'en parle au centre pms ce dont j'ai fait y la avouer se qu'il ma fait lors de la confrontation avec mon frere ma mere qui ont etai sous le choc ensuite y mon demander de choisir entre porter plainte ou ne plus etre seul avec lui et qu'il aille voir un psy et moi qui et grand coeur j'ai voulu lui redonner sa chance et jai opter pour la 2eme solution y ne ma plus toucher jusqua quelque tem et maintenant il recommence a me refaiire tout sa et j'avoue que je ne sais pas quoi faire j'en es parler a ma mere mais bon ..

s'il vous plai je ne sais pas quoi faire ici sava faire 5 ans que jsuis avec un garcon et jl'aime enormement je lui es dit ce que j'avai vecu en etan petite et si il apprend que sa recommence il va voir rouge .. j'ai vraiment besooin d'aide s'il vou plaii aider moi ..

Par **c75**, le **15/06/2010** à **21:07**

Bonjour alili,

Je pense que tu ne dois pas laissé passer ça une seconde fois, il recommencera toujours, et si ce n'est pas avec toi, il recommencera peut-être avec d'autres personnes.

Je te le dit par expérience. Mon grand-oncle, à ma connaissance à commencé il y a une vingtaine d'années tout d'abord sur des enfants qe gardait sa femme, il a été dénoncé, il a été emprisonné, il a été libéré il y a environ 16 ans et il a recommencé, tout d'abord sur son petit-fils, mon cousin, je ne crois pas que sa mère ait porté plainte puisqu'il n'a pas été remprisonné et enfin il y a 13 ans il a recommencé sur moi, j'avais 3 ans, jusqu'à mes 8-9 ans quand je lui ai dit non. Je lui est donné une seconde chance, je n'en avait parlé à personne, il

m'a laissé tranquille pendant près de 8 ans et tout à coup il a recommencé il y a 6 mois et c'est ce qui m'a fait en parlé, pour ne pas que ça dure comme avant et aussi parce que j'ai trouvé du soutien.

Je ne pense pas que tu doive lui donner une seconde chance, je te conseille de porter plainte. Moi même, quelques semaines avant d'en parler, je ne pensais pas à porter plainte, je voulais juste que ça s'arrête et c'est à ce moment là que j'ai appris que je n'étais pas sa première "victime". Il m'a fallu du temps pour comprendre que s'il retourne en prison je n'aurais pas à me sentir coupable.

Ne serait-ce que pour ce garçon que tu aimes, tu ne dois pas laissé continuer ça et je ne pense pas que juste le fait de lui dire lui fasse comprendre, il recommencera toujours, il chercherait une autre "proie", un autre "jouet".

J'espère que j'ai pu t'aider un peu.

En tout cas, je ne te cacherais pas que les actions en justices sont longues, ma mère a porté plainte pour moi le 1er mars, et mon grand-oncle ne sait toujours pas que j'ai parlé et je dois donc tout faire pour éviter de me retrouver face à lui, même si moi j'aimerais le voir, il faut que j'attende qu'ils soient convoqué ce qui ne devrais pas avoir lieu avant octobre...

Bon courage et bonne chance.

Par **alili**, le **17/06/2010** à **17:43**

merci pour ses conseil :)

je n'en doute pas que ces tres long !

et oui tu a pu m'aider un peux :) ses tres gentil de ta part pour sa voila bisou

Par **Invalide**, le **14/07/2010** à **00:48**

C'est pas facil a dir c genre de chose moi j'ai tj pas pu le dir a ma famille et je pence que jamais je pourrai =/

Par **trottinette**, le **16/07/2010** à **15:30**

salut, maintenant sa va faire 7 ans pour moi, j'avais 15 ans et le pire c'est que c'était mon père, de cela toute ma famille ma laisser tomber car elle voulait pas me croire, j'étais toute seule, par la suite j'ai eu du mal à m'en sortir car j'ai vécu dehors pendant 2 ans et j'étais mineur donc en plus j'ai pas pu continuer mes études, je me sens toujours pas bien car toute ma famille continue d'en parler à tout le monde et sur un site internet qui s'apelle facebook, cela me remonte toute les douleurs de mon passé, et je voulais savoir si je pouvait porter plainte contre eux car toute les personnes me regarde de travers et le raconte encore plus à tout le monde, donc dans ma ville tout le monde est au courant et c'est très gênant pour moi et de plus comment arriver à oublier tout sa, si tout le monde en parle tout le temps, dès qu'on te croise dans la rue, les gens disent: oh, c'est la fille qui c'est fait violée par son père! Que puis-je faire? Je peux pas changer de département, aidez-moi s'il vous plait, je suis complètement perdu et j'ai personne à qui parler!

Par **Epouse**, le **21/07/2010** à **12:05**

Bonjour,

J'ai appris il ya quelques jours que mon mari avait subit des attouchements sexuels par l'ex compagnon de sa mère il y a 18 ans. il avait à peine 8 ans.

Il a décidé de m'en parler pour sauver notre couple car je ne comprenait pas certaines des ses réactions et on a failli divorcer à cause de ça ...

Je suis totalement perdue. aucun membre de sa famille ou de ses amis n'est au courant je me demande comment il a pu garder ce secret si longtemps.

Je veux que cet homme soit punit pour ce qu'il a fait car cela nous gache notre vie de couple mais je ne sais pas qu'elle est la démarche à suivre et je me demande si c'est pas trop tard ?

Merci de votre aide.

Par **Epouse**, le **24/07/2010** à **11:14**

Personne ? :(

Par **c75**, le **25/07/2010** à **15:58**

Epouse et trottinette, la plainte peut être déposée jusqu'à 10 ans après la majorité de la victime, donc jusqu'à 28 ans voir dans certains cas jusqu'à 38 ans.

Trottinette, je te conseille donc fortement de porter plainte, ne serait-ce que pour que la loi te reconnaisse comme victime et puisse prendre les mesures nécessaires contre ton père et ta famille. Porter plainte peut être long, mais au vue des réactions je pense que tu en as besoin. Je ne comprend pas que personne n'ai réagi, mais malheureusement c'est souvent comme ça quand les familles sont disfonctionnelles.

Epouse, concernant ton mari, sache que pour les victimes il est très difficiles de parler, certaines ne parlent pas avant la prescription et ne peuvent donc plus tenter de procès. C'est souvent un sentiment de honte et de culpabilité qui empêche de parler. Avant que mon agresseur ne recommence ses actes, je ne pensait pas moi-même en parler avant longtemps, soit après sa mort, soit après le délai de prescription, soit quand j'aurais rencontrer quelqu'un que j'aime, pour expliquer pourquoi certaines choses me paraissent inconcevables alors qu'elle font parties de la société "normale", mais le traumatisme est toujours là.

Pour la démarche à suivre il y a trois possibilités :

Adresser un courrier au procureur de la République du tribunal de grande instance dont vous dépendez pour expliquer votre situation. Ce dernier délivrera alors un "ordre" d'enquête aux gendarmes ou aux policiers dans le service qui lui paraîtra le plus approprié.

Vous pouvez vous rendre auprès de la gendarmerie ou du commissariat de votre choix. Même s'il est plus simple pour le suivi de l'enquête de choisir le service compétent sur les lieux de l'agression, ce n'est pas une obligation. Enfin, vous pouvez déposer une plainte avec constitution de partie civile directement auprès d'un juge d'instruction (au tribunal de grande instance).

Je vous envoie à toutes les deux un message pour vous donner l'adresse du site internet d'une association qui m'aide beaucoup et sur lequel vous trouver beaucoup de réponses à vos questions.

Je vous envoie aussi le lien vers le forum de l'association qui réunit des victimes et proches de victimes.

Bon courage dans vos démarches.

Par **semille**, le **02/08/2010** à **21:10**

BEN c normal je pense de ne pas reussire en en parler mais seulement moi ojourdui g 22 ans et je suis en couple et sa ne se passe pas super bien car pendant plusieurs anee mon oncle a abuser de moi et je ne reussi pas a en parler et cela ma ronge vraiment si seulement tu sa pouver sefaser sa me rendrai service mai se ne sera jamias le cas coment vivre avec cette souffresse qui me ronge .

Par **c75**, le **03/08/2010** à **13:58**

semille, c'est vrai que c'est normal d'avoir du mal à en parler, on a grandi comme ça, souvent avec l'interdiction plus ou moins formulée de parler.

Malheureusement on ne peut pas effacer, par contre des thérapies peuvent aider à vivre un peu mieux et à accepter.

Par **semille**, le **03/08/2010** à **21:00**

UI C SUR les therapie peuvent aider mes les kelles a ki s'adresser

Par **MOMO**, le **16/08/2010** à **19:59**

je fréquente un homme avec une très bonne situation et je lui ai dit que sa relation avec sa fille est un peu poussée est à la limite on dirait un couple , il caresse sa fille en faisant les mêmes gestes qu'il me fait à moi , quand j'ai dormi avec lui le premier soir il me disait endors toi vite n'ai pas peur je ne te ferai pas mal et je faisais semblant de dormir et il passait son sexe sur mes fesses sans pénétrations cela a duré un moment et un jour je lui demandé pourquoi il agissait ainsi et il m'a rit et en me disant que je poussait un peu , donc je lui ai dit que sa façon de vivre avec sa fille faisait penser à un couple et il m'a dit que nous les

martiniquais on ne calinait pas nos enfants donc on ne sait pas ce que sait , je ne trouve pas les mots pour vous expliquer l'attitude de ces deux personnages il même arrivée à dire que j'étais jalouse de sa fille devant sa fille !!!!! tout ce que sa fille souhaite il suffit qu'elle demande et elle à et quand son père lui demande quelques choses laréponse c'est "non"!!!! il sont comme des amoureux et je pense que la fille ne se rend pas compte de cela pour l'instant car elle a été élevé par son père depuis l'age de 3ans et à cause de la dernière grève de février en martinique elle dû rejoindre sa mère d'un commun accord pour sa scolarité!!!! et elle vient rejoindre son père chaque vacance scolaire je sais que c'est grave ce que je raconte mais je le vis et après plusieurs discussion avec mon ami il m'a avoué que sa première femme l'avvaais accusé d'attouchement sur ses trois premiers enfants , maintenant ils sont adultes et ils refusent quand même de reprendre contact , donc je suis persuadé que je ne suis pas loin de mon doute et je ne sais pas quoi faire!!!!

Par **c75**, le **17/08/2010** à **11:28**

MOMO, je pense que tu ne risque rien à faire un signalement auprès de la gendarmerie ou du procureur, en indiquant tout tes doutes, ce que tu as remarqué, ce que tu as entendu, et ensuite ce sont eux qvui décideront s'il y a matière à s'inquiéter et à mener une enquête et ensuite s'il est bien coupable. C'est une démarche importante, pas assez souvent faite, mais qui peut peut-être évité bien des choses. De plus en faisant un tel signalement officiel, uniquement aux personnes que je t'ai dit plus tôt ils ne t'accuseront pas de diffamation et si ma mémoire est bonne il ne saura pas tout de suite de quoi il est suspecté et par qui (mais ça je n'en suis plus certaine), en tout cas en faisant cette démarche tu ne l'accuse pas, tu évoque des éléments qui te font penser que sa fille est en danger. J'espère que ça ira bien, en tout cas quoi qu'il en soit, au moins tu ne sera pas restée passive. Si tes doutes sont confirmés, tu auras aidé sa fille à se libérer, même si ça peut être difficile pour elle à admettre, et si ce n'est pas ça, au moins tu seras plus tranquille.

Par **Marion2**, le **17/08/2010** à **11:35**

Cette attitude n'est absolument pas normale.

Téléphonez au 119 (gratuit) et expliquez la situation. Vous pouvez garder l'anonymat si vous se souhaitez.

Les services sociaux seront saisis.

Par **aze**, le **04/10/2010** à **15:49**

bonjour

j ai une petite fille de 4 ans qui un matin ma dit que sa " tata" lui avait mis doigt dans sa nenete depuis ce jour je nai qu une enviie de massacrer celle qui a fait ca
je suis aller porter plainte mais j ai impression ke l on me croit pas
je suis sur kel memem ne se souvien de rien etant donner kel avai bu

j essaye de donner le plus d'amour possible a ma fille comme j ai tjr fait mais je me sens coupable de ce kel a subi car j avais confiance en cette femme que je connaissais depuis 20 ans
vendredi ma fille va faire l'audition melanie a l expertise medicale on me dit qu elle a tjr son imen (je sai pa komen ca secret) mais ne peut pas confirmer les faits
je me dis tous les jours qu a 4 ans on ne peut pas mentir et moi je ne vie plus je sais ke je doi me battre mais plus facile a dire k faire

Par **mimi493**, le **04/10/2010 à 16:21**

L'affaire d'Outreau et bien d'autres, montrent qu'un enfant peut mentir. Laissez faire l'enquête.

Aujourd'hui, votre priorité doit être votre enfant donc d'aller voir un pédopsychiatre pour que l'enfant n'aie aucune trace, si jamais c'est arrivé, ou de savoir pourquoi elle a dit ça (elle a vu, entendu quelque chose qu'elle n'aurait pas dû à son âge, ou repris à son compte les dires d'un autre enfant etc.)

De votre côté, ne pas non plus lui faire subir le poids de quelque chose dont elle aurait pu ne plus se rappeler donc ne pas en avoir de conséquence.

C'est la tante du côté de son père ou votre sœur/belle-sœur ?

Par **aze**, le **04/10/2010 à 16:34**

cette personne est une amie de l'école primaire que je connais depuis 20 ans je lui faisais toute confiance

ma fille parle de ça que avec moi elle en parle ni a ses frères sœur et papa

je vois beaucoup de changement dans son comportement refus de manger et dormir quand le papa est en déplacement

frappe ses peluches en criant tata méchante

et elle est pleure pour rien du tout c pour cela que je me dis que na pa pu inventer surtout que ne regarde pas la télé et frères et sœur sont petits 8 ans 3 ans et 2 ans a la maison on ne parle pas de sexe

je essaye d'être forte pour elle mais quand elle me dit ce que l'autre lui a fait je suis obligé de craquer car je me dis que je n'ai pas su protéger ma fille et je m'en voudrais toute ma vie

Par **mimi493**, le **04/10/2010 à 16:43**

Donc encore une fois

- aller voir un pédopsychiatre parce que votre fille a besoin d'aide, et maintenant, pas dans 10 ans.
- voir un psy pour VOUS (vous aussi vous avez besoin d'aide pour gérer tout ça)
- prendre un avocat (faire un dossier d'aide juridictionnelle si vous y avez droit)
- demandez au bâtonnier qu'il nomme un avocat pour votre fille (c'est gratuit)

Par **aze**, le **04/10/2010** à **17:09**

je vous en remercie
il me manq jsute un avocat pour ma fille le reste c est fait et comme on dit il faut laisser faire la justice

Par **mimi493**, le **21/11/2010** à **14:55**

La personne ayant commis les faits étant décédée, il n'y a rien à faire concernant la justice, c'est fini.

Par **minouche26**, le **11/02/2011** à **22:49**

bonsoir,
j'ai appris mercredi dernier que mon fils de 6 ans a eu des attouchements pas un garçon de 12 ans
c'est un choc, c'est horrible
mon fils en souffre, et nous dit être hanté par des pensées
il l'a d'abord dit à son père
il a bcp changé ces derniers temps, je pensais que ça n'allait pas bien à l'école, mais en fait il gardait un lourd secret
j'ai besoin de vos conseils
il avu un psy
je précise que cel c'est passé chez ses grands parents, et ce garçon y va souvent aussi
merci de votre aide

Par **ciara**, le **24/02/2011** à **20:13**

bonjour a tous je suis perdu g sais plus ou me tournée et pourtant on m a toujours dit que la france est un pays de justice mais je crois plus je pense que la justice c'est pour les français j'ai portée plainte contre mon ex pour attouchements sexuels sur mon fils de trois ans depuis septembre 2010 et j'ai plus eu de suite et moi je sais plus koi faire par ce que mon fils n arrete pas de raconter a tout le monde ce que son pere lui a fait mais personne ne dit rien ou bien par ce que je suis pas française mais mon fils est français donc s'il vous plait je veux que justice soit rendue entre français meme si la maman de cet enfant n est pas française

Par **Stylo**, le **16/03/2011** à **23:33**

Bonjour, j'ai vu tous vos messages. Concernant le côté juridique, je n'en sais rien, je ne peux être d'aucune aide. J'ai 17 ans, et il y a 9 ans (j'avais 8 ans), j'ai été victime d'attouchements par

mon beau père. Il vit toujours avec moi, et je n'ai jamais eu le courage de parler à ma mère, ou même à une amie. Je n'avais jamais fait le rapprochement, mais cela a eu des conséquences sur ma vie sexuelle, j'ai un peu fait "n'importe quoi". Je n'ose toujours pas en parler, mais cela me pèse, j'y pense sans cesse. Je ne sais pas trop quoi faire, comment en parler?

Par **lili123**, le **20/03/2011 à 18:25**

Tout ces commentaires me font à la fois de la peine et beaucoup de mal. J'ai été également victime de cela à l'âge de six ans. Je n'avais jamais compris ce qui se passait à l'époque, j'étais terrifiée mais je n'en ai jamais parlée à qui que ce soit.

Je crois qu'une partie de moi avait voulu oublier ces événements, mais les souvenirs ont ressurgi en moi il y a peu de temps. J'ai 18 ans maintenant. Je me suis rappelée de tout ce que j'avais tant voulu oublier. Cela fait 11 ans mais j'ai constamment l'impression de revivre ces moments. J'ai du mal à en parler à qui que ce soit. Cet homme est mort il y a plusieurs années mais je suis révoltée à l'idée qu'il n'ait jamais été puni pour ce qu'il a fait. J'ai peur de me dire que je n'ai pas été l'unique victime et que je l'ai laissé continuer ces agressions. Il paraissait gentil aux yeux de tous. C'était un voisin. Sa femme voyait les choses se passer devant ses yeux mais elle ne faisait rien. Elle est encore en vie, et l'idée de la revoir me terrifie. Si seulement j'avais réagi à temps, il aurait été puni.

Aujourd'hui j'essaie de m'en remettre mais c'est très difficile, j'ai peur d'en parler à qui que ce soit. J'ai honte aussi. Si ma famille savait ils me considéreraient comme une moins que rien, et mes amies ne me regarderaient sans doute plus de la même manière.

Tout cela pour dire que s'il vous arrive quelque chose comme ça, ne laissez pas les choses se gâter, ne tentez pas d'oublier. C'est ainsi qu'on s'en remet plus facilement. En ayant puni celui qui vous a fait du mal. Ou en se confiant.

Par **Marion2**, le **20/03/2011 à 18:54**

Stylo,

Contactez un avocat.

Par **lip**, le **10/04/2011 à 22:22**

BONSOIR

chère madame j'ai également 12 ans et subit des attouchements par le copain de ma mère. Je vous demande peu être comment a-t-on vécu ça nous les enfants. Avant tous nous pensons au mal que nous vous ferions si nous disons la vérité. C'est très étrange ma mère pense exactement les même chose que vous. Nous n'osons pas dire les choses en face nous les enfants nous voulons votre bonheur. J'ai gardé moi aussi ce secret 2 semaines assez longtemps pour que ça ne continue pas. On est allé voir les gendarmes mais impossible que je sorte un mot de ma bouche j'ai terrorisé par la peur et l'angoisse de ne pas savoir si les gendarmes allaient faire du copain de ma mère. Je ne pouvais en parler car ma mère mais je

voit très bien que sa lui fait du mal

merci d'avoir lu

Par Iolo, le 21/05/2011 à 08:47

bonjour

jesuis actuellement en proces avec l agresseur de ma fille. ki a abusé d elle pendant 2 ans . elle etais ages de 12 ans au debut des faits cela fais un mois ke je suis au courany.et hier monsieur a ete libere sous controle judiciaire avant le jugement . moi je vous le dit quand cela ce passe dans la famille et bien les gens tourne vite leue veste. mon pere a tourné le dos a ma fille preferant protege le fils de sa femme. bon courage a tous et toute et c un combat dur et difficile

Par Pryscil, le 15/06/2011 à 19:07

Bonjour, moi j'ai 18 ans et j'ai eu aussi se genre de probleme mais de quelqu'un de ma famille ! j'en ai parler a ma voisine qui a fait un signalement a son proc' (elle est specialiste pr les jeunes) et jpensais qu'il y aurait pas eu de csq et siiii !!! yen a ! elle est convoquer jeudi prochain a la police de la ville de mes parents pr l'ecouter ensuite je vais surement etre convoquer et mon pere aussi :(quels sont les csq que mon pere aura ????? dite moi , aidez moi ;"(j'ai peur, j'me detruit, j'aurais du jamais en parler :((Ps; j'en ai jamais parler a mes parents que j'en avait parler à ma voisine) SVP AIDEZ MOI :(je ne veu pas que ma famille et moi ns ns detruisons :(

Par Marine, le 24/10/2011 à 22:18

Bonjour j'ai également un problème de ce genre...

Le 31 juillet de cette année j'ai subit des attouchement par le mari de la meilleure amie à ma mère. Comme c'était l'anniversaire à ma mère je n'ai rien dit. Mais le cadeau d'anniversaire de ma mère était un voyage avec son compagnon (du 15 au 22 octobre). Ma mère ne voulais pas me laisser seule chez moi je devais donc aller dormir chez sa meilleure amie (chez cet homme)... J'ai essayé par tous les moyens de trouve un moyen de pas y aller mais ma mère ne voulais rien entendre...

Un jours (il y a environ 2 semaines) j'ai été convoqué chez ma CPE (j'ai 16 ans je suis encore au lycée) elle avais remarque que quelque chose allais pas j'avais de nombreuses absences (4 demi-journées en moin d'un mois) je lui ais dit que c'était parce que j'avais besoin de réfléchir... Elle m'a demandé plus d'explications j'ai donc commencé à lui raconter mais elle n'a pas gardé ça pour elle et le land demain soir ma mère était convoquée au lycée... Et malgré le fait que je voulais pas qu'elle soit au courant (je voulais pas que le souvenir de sa

journée d'anniversaire soit sali....) elle l'a été...

On en a pas parlé de la soirée (j'étais très vexée et perturbée je suis partie directement dans ma chambre) . Le land demain ma mère m'a dit:

"il faut que nous parlions de ce qu'il c'est passé hier"

J'étais d'acore je me suis donc assise en face d'elle et je lui ais racontée. Ma mère m'a écoutée sans dire un mot. Une foi que j'eus fini elle a repris la parole.

Ma mère ne m'a pas crue... Et elle ne me croie toujours pas... Je ne sais plus quoi faire.... Elle a annulé son voyage et elle ne cesse de me le reprocher.. Et mon beau-père également....

Ma mère pense que j'ai dit ça pour ne pas qu'elle parte en voyage... Mais ce que j'ai vécu étais bien réel....

Ce n'étais pas la première foi que ça m'arrivais... La première foi j'avais 8 ans (et j'en ai encore des séquelles...) et ma mère n'a rien fais... Elle croie également que c'était un mensonge... Je ne comprend pas commet peut-on mentir la-dessus?

Aidez moi je ne sais plus quoi faire... Mon lycée a envoyé un rapport à la police et quand ma mère l'a sue elle s'est inquiété pour son travail et mon beau-père c'est pareil...

Je me sent seule et abandonnée je ne sais plus quoi faire ni quoi penser... Aidez moi s'il vous plait...

Par **anonyme**, le 19/01/2012 à 14:46

j ai étai victime aussi d attouchement et je vais vous répondre en tant que victime j ai aujourd'hui 14 ans et je viens d apprendre a ma mère se qui c étai passer sa a étai très très dure alors un conseil écouter votre fille demander lui se qu elle en pense moi j ai repris ma vie et la ils m ont ressorti sa sa faisait un an que je vivait avec maintenant je ne veut pas porter plainte et mes parents le veulent absolument je sais que c est pour mon bien mais voudrait qu il prenne en compte mon avis je ne veut pas parce que sa me fait peur je me sens humilier et je ne veut pas que sa se sache et sa m empeche de dormir la nuit écoutez la

Par **Marine**, le 19/01/2012 à 18:44

tu ne doit pas avoir peur ou etre humilier... je suis en pleine procédure g ete "force" a porte plainte (mon dossier a ete suivi et g ete convoque au commiseria....) ca c passe juste avant noel et depuis je n'ais plus de nouvelles.... si tu veux je te raconterais (en gros) comment ca ce passe... sur ce je te souhaite bon courage pour continué et demande moi si tu ve savoir quelque choses, si je peut te repondre je le ferais. bisous a tous

Par **mimie68**, le **01/04/2012** à **16:32**

Bonjour

Ma fille a subi des atouchements sexuels de mon ex petit ami.

Nous ne vivions pas ensembles lui et moi , nous passions les week -end ensembles.

La semaine avant le dernier week-end, la gendarmerie c 'est rendue chez lui avec une convocation, mais je ne savais pas de quoi il s 'agissait,.

Il est donc allé à sa convocatrion le lundi matin , puis mit en garde à vue,et deux jours après mit directement en prison en détention provisoire. Le mardi j 'ai eu un appel de la gendarmerie, et j 'ai été convoquée, et là j 'ai appris qu 'il a fait des atouchements sur ma fille de 9 ans, et c 'est lui qui a tout avoué , car il a apparemment fait des atouchements sur d 'autres enfants ,

ma fille a été aussi filmée et a racontée ce qu 'il lui a fait , ect.

Nous sommes retournées à la gendarmerie et j 'ai donc signée mon dépôt de plainte , et le gendarme m 'a juste dit que je dois attendre que le juge me contacte et depuis le début décembre je n 'ai toujours pas de nouvelles.

Je ne sais pas si je dois attendre d 'avoir des nouvelles pour un avocat, comme il y a plusieurs victimes es ce qu 'il y aura un avocat en commun ? où autre?

Comment cela se passe - t -il ? Es ce que cela peut durer encore longtemps?

merci de votre aide qui me sera très précieuse !!!

Par **fan2till**, le **06/05/2012** à **11:14**

bonjours, j'ai aujourd'hui 21 ans mais de 10 ans à 16 ans j'ai subi des atouchement de la part de mon père je l'ai dit à ma mère il y a seulement 1 ans depuis dans ma famille c'est le chaos ce que j'ai redouté il ya des années (raison de mon silence) est arrivé. 25 ans de mariage foutu en l'air, ma mère est dans un tel état psychologique que je ne sait plus quoi faire , de plus mon père refuse d'avouer ce qu'il a fait, de mes 2 grand frères l'un me croit et l'autre ne voit pas mon père faire ça. que dois-je faire aujourd'hui pour notamment sortir ma mère de cet enfer, elle et moi avons pensé à divorcer de mon père pour faute mais quel sont les procédure à engager de plus j'ai une peur bleu de ce qui va m'arriver, si gendarmerie va me croire ou non car mon père ne veut pas avouer il se contente de vider le compte joint et de laisser ma mère sans argent (elle ne travaille pas).

Par **Anonyme**, le **06/05/2012** à **13:15**

"elle et moi avons pensé à divorcer de mon père pour faute"

ce n'est pas elle et toi... c'est elle qui doit divorcer et t'accompagner... et toi, te construire ta

vie.

Ce n'est pas ta maman la victime, c'est toi... bien que la douleur soit profonde pour elle également, c'est toi qui a souffert pendant 6 ans.

Laisse le temps à tes frères de digérer cela, c'est une épreuve difficile pour eux également...

"Du chaos naît une étoile"

Courage

Par **lollita13**, le **09/05/2012** à **15:00**

Bonjour a tous, à toutes,

Ce site je le connais bien, j'ai été abusée par un homme de 25 ans lorsque j'en avais 14, et j'ai finalement réussie ma vie en ficelant ce secret au plus profond de moi.

Aujourd'hui j'ai 24 ans et ma soeur de 18 ans vient de m'annoncer que son prof de karaté l'a agressée sexuellement dans les toilettes pour filles il y à 2 ans.

Elle n'a pas été pénétrée mais il lui a fait subir des atrocités ... elle m'a écrit une lettre pour m'en parler et je la pousse à en parler à mes parents samedi.

Mon père est gendarme et j'espère que sa réaction sera compréhensive et que cet homme pourri jusqu'à la moelle sera puni pour ce qu'il a fait et surtout, qu'il ne recommencera plus.

J'écris pour me vider un peu mais j'écris surtout pour dire ceci :

NE pensez JAMAIS que c'est vous qui êtes sales, ne pensez jamais que c'est à cause de vous qu'un adulte ou une personne plus âgée vous à touchée. C'est illégal, immoral et c'est grave. Ce n'est pas vous ui avez un problème cest eux ! Pour imaginer qu'un enfant à quelque chose d'érotique.

Pour les jeunes filles qui se sentent sales : Un porc même propre reste un porc. Une colombe même salie reste une colombe.

Et enfin pour toutes les personnes qui subissent sans rien dire :

Les contes de fées ne sont pas faits pour apprendre aux enfants que les monstres existent, sa ils le savent déjà. Les contes de fées sont là pour leurs prouver qu'on peut, et qu'il FAUT qu'on les combatte.

Parce que la vie n'a pas de prix et que j'aime ma soeur par dessus tout malgré la vie et ses obstacles !

Par **mimie68**, le **09/05/2012** à **20:06**

Bonjour

suite , à ce qui est arrivé à ma fille , que j 'ai raconté plus haut ,

Ma fille est enfin passé devant une psychologue qui a reçu enfin ma fille dans son cabinet , cela a été un soulagement car je me sentais très mal de devoir attendre que l'on me contacte .

J 'espère que ce salop sera condamné à une lourde peine comme tous ceux qui osent s 'attaquer à nos enfants innocent .

Courage à toutes et à tous et surtout dénoncé ceux qui ne sont pas digne qui font du mal aux enfants

Par **angelique.nolan**, le **06/06/2012** à **13:24**

bonjour je m appel angelique j ai 21 ans petite j ai été victime d attouchements sexuel par 2 hommes differents le premier vers 4 ou 5 ans le pere de ma petite soeur et le second vers 6 ou 7 ans le frere de mon grand pere . j ai eu beaucoup de mal a vivre avec cela il est vrais que je me suis sentie sale et abusé. vers l age de 15 ans ju ai commencer a en faire des cauchemard je suis devenue une enfant tres perturbée j ai ete en foyer ect... dépressive et nerveuse je casser tous sur mon passage j ai aussi commencer a beaucoçup grossire j ai pris 20 kilo en une seule année. a 18 ans j ai decider d en parler enfin a ma mere pour commencer enfin une vie meilleure elle ne savais plus ou se mettre elle ne comprennais pas pourquoi je ne disais rien etant petite . il faut savoir que le tromatisme ma fait totalement occulter cette horreur. puis il y a 3 ans ma soeur qui a subit la meme chose par les meme personnes a decider de porter plainte on ma convoquer et j ai alors tous raconter . nous sommes 4 victimes pour le 1 er puis 8 ou 9 pour le second le premier est tres froid et ne veu rien lacher il dit que c est un complot. mais notre expertise psy a dit que nous navions pas un caractere a mentir ou a egsagéré les choses. le jugement de cet homme aura enfin lieu ce mardi 12 a 13h30 je me suis constitué partie civile j ai un peu peurre mais ilo faut que je reste forte car tous n est pas fini sachant que je porterais ce lourd fardo juska la fin de ma vie. et le sergond jugement n a toujours pas de date alors qu il a tout avouer pour chaqunes de ces victimes

Par **marours**, le **07/12/2012** à **11:57**

Bonjour a tous, je suis confrontée à ce problème avec ma fille et son père, il y a eu un signalement mais la brigade des mineurs ne donne pas suite au dossier.

Jai mis une procédure en route malgré les doutes.....

Il parait que la brigade des mineurs laisse passer des choses, qu'entendez vous par attouchements sexuels ? ou celà commence til?

Merci mille fois de vos réponses, je suis perdue

Mamours

Par **manon64**, le **25/01/2013 à 22:17**

Bonsoir , j'ai subi des attouchements sexuels a deux reprises dans ma vie , une fois a l'age de 4 ans et une fois a l'age de 9 ans , par deux personne differentes . Lorsque j'avais 4 ans , c'est le mari de ma nourrice , ancien officier de la bac a la retraite , qui m'as fait subir ça , etant tres jeune , j'en ai parler tres naturellement a mes parents qui ont porter plainte , l'affaire a été jugé et cette homme a simplement pris un peu de surcis ! La deuxieme fois par contre , ma maman m'avais laisser 3 jours chez le pere de mon beau pere , car elle etais a l'hopital pour accoucher de ma petite soeur , et là ça a étai juste infernal pour moi , j'ai subi des attouchement par cet homme là , que tout le monde respecter enormement , j'étais plus vieille , et afin de preserver l'equilibre familial et l'image que tout le monde avais de lui , je n'ai rien dis , a personne , un an apres cet homme là est décédé , et cela fait 8 ans que ça c'est passé et personne n'est au courant , car après sa mort je me suis dis qu'il étai desormais impossible pour moi d'en parler a qui que ce sois , je ne veux pas salir l'image qu'ils avais de lui , mais ce sont des choses , des evenements qui ne s'oubli pas , je me souviens tres bien des attouchement que j'ai subis , meme ceux ou je n'avais que 4 ans , et je peux vous dire que après ce genre de chose ont est marquer a vie , ces hommes m'ont fait tellement de mal , et j'aurais toujours cette souffrance graver en moi

Par **lilou53**, le **12/03/2013 à 16:06**

bonjour,

ma fille a subi des attouchement sexuels de la part de son père.caresses,bisous partout et des doigts dans sa foufoune.depuis juin 2011 c'est l'horreur ! ma fille vient seulement d'avouer (février 2013)mais au niveau de mon avocat et de l'adavip(association)ils disent que je ne peu pas me permettre de lui enlever son autorité parentale car attouchement faut le prouver...ma fille a 10 ans est suivi psychologiquement et il y a des dessins montrant les scenes.actuellement il y a enquete au procureur de la republique .donc en atente.mais je ne comprend pas vu les symptomes de ma fille(encoprésie, enurésie, urticaire dut a l'angoisse,trouble somathique ect ect)ses dessins, ses paroles et bien meme avec tous ca on me fais comprendre que leur pere sera peu etre ammener a reprendre ses droit .ca veut dire quoi???? .ca fais 2 ans que nous avons bloquer le droit d'hebergement du pere mais rien que d'entendre que oui peu etre il pourra les revoir meme en passerelle ca me rend malade .cette personne doit etre puni ,aidez moi donner moi vos avis,votre vécu svp j'ai l'impression qu'on me prend pas au serieux que je suis juste une emmerdeuse alors que je defend juste mes enfants.

Par **WYZ**, le **29/03/2013 à 18:10**

lilou 53,

Je suis dans le même cas que vous. J'ai eut le gendarme qui suit l'affaire de ma fille au téléphone et il m'a dit qu'il était possible que cet affaire soit classée sans suite pour manque de preuve, car malheureusement se sera parole contre parole. Cela me rend malade rien qu'à l'idée que se monstre, même si sa ne sera pas maintenant, puisse ré exercer son droit de visite et d'hébergement!!! Je pense que nous ne sommes pas assez soutenu, épaulé et armé pour affronter ce genre de situation!!! Trop peu de plaintes aboutissent et cela est d'autant plus désespérant et dur que cela touche nos enfants!!! La justice ne nous aide pas à protéger nos enfants!!! C'est mon sentiment!!!

Par **marleneblj**, le **31/05/2013 à 10:56**

Attouchements sexuels : Pour moi, il s'agit d'attouchements de mon mari sur ma petite fille. Mariée depuis de nombreuses années, je ne voulais pas croire que celui qui partage ma vie était aussi "malade", qu'il puisse être aussi noir !!!

Il a avoué à ma fille, et pour moi cela a été horrible. C'était il y a 8 ans. Depuis, il n'a jamais touché 1 cheveu de ses petits-enfants, et reste plutôt distant avec eux.

Ma petite fille paraissait s'épanouir, brillante à l'école, douée en musique, mais maintenant à l'adolescence, il semblerait qu'elle aille mal. Ma fille qui la fait suivre, a donc lancé un signalement à la police après 8 ans.

Je vis cette histoire très douloureusement car d'un côté, je suis en colère après le geste de mon mari (avec qui je suis toujours) et en même temps j'aurais préféré que cette histoire ne s'éternise pas. Mon mari, n'est pas un prédateur. Pourquoi a-t-il fait ces gestes, je ne sais pas. Il s'alcoolise beaucoup, et à cette époque, il venait de tomber à la retraite.

Alcoolisé le soir lorsqu'il travaillait, il était passé à une alcoolisation à midi.

Souffrances quand tu nous tiens. Il m'a empoisonné la vie et celle de mes enfants, à cause de son alcoolisme, et ces gestes impardonnables. Pour autant, ce n'est pas un être "infame", sinon, je n'aurais pas eu 4 enfants avec lui.

Voilà, je suis désespérée de devoir vivre ces souffrances-là à mon âge.

Par **WYZ**, le **01/06/2013 à 10:34**

Je ne peux pas comprendre le fait que vous soyez toujours avec votre mari. Par contre je comprend complètement que votre fille aille mal!!!! Pour moi vous êtes aussi coupable que votre mari, si vous restez avec c'est que vous êtes d'accord avec ce qu'il a fait où alors que vous ne comprenez pas la gravité de la situation!!! Pour se reconstruire votre fille a besoin d'être épaulée, comprise et de se sentir en sécurité!!! Alors que vous en restant avec votre mari vous faites tout l'inverse!!! Je n'irai pas plus loin votre situation me met en colère!!! Vous pensez souffrir alors mettez vous un peu à la place de votre fille!!!

Par **un papa**, le **07/11/2014 à 11:48**

Bonjour, je viens pour un renseignement. Ma fille de 5 ans à été attouchée par le compagnon de sa maman. Après 2 ans de bataille le dossier touche à sa fin je passe au

tribunal au mois de décembre et je voudrais savoir si j'ai besoin de témoignage écrit pour appuyer mon dossier auprès du tribunal. Malheureusement on sait tous qu'il y a pas de témoin des fait donc qu'es qu'on pourront écrire dessus si c'est le cas.
Merci d'avance.

Par **maonie**, le **04/01/2015** à **01:20**

Bonjour moi c est ma fille de 13 an qui nous a a pris que mon mari lui faisait des attouchements sexuel depuis l âge de 7 ans et la c est comme l effet d'une bombe .j ai 2 autres filles de 10 et 6 an qui elles non rien eu.donc la le jeudi soir ma fille M à prend ça donc dépôt de plainte garde à vue pour mon mari qui avoue tout les fait de la tribunal le mardi et verdict 4 an de prison tu parle ça sera jamais assez pour moi mais on M à dit qu'on avait de la chance car il été rare que ça aille aussi vite et autant de peine...maintenant suivi par un psy pour mes enfants et moi et essayer de se reconstruire...

Par **charleyne**, le **16/02/2015** à **13:32**

bonjour,

je suis maman d'une petite louna qui a 6 ans maintenant, qui a dénoncé avoir été victime d'attouchements sexuels durant des vacances et des week end chez son père par des enfants de la famille de celui ci.j'ai porte plainte contre ces deux jeunes ages de 16 ans c'est la que j'ai appris qu'ils étaient suivis par des psychatres et des pedopsy depuis 2005.le pere de ma fille est en deplacement total et avec sa compagne il ya des soucis avec ma fille.j'ai donc demande a modifier son droit de garde car ma fille est toujours au lieu de residence de ces jeunes.ma fille est angoisseee a l'idee de retourner chez son pere car il est dans le deni il ne la croit pas pourtant je lui ai explique toute la procedure et que le dossier est monte au substitut des mineurs.le probleme est que personne n'entend que louna ne veux pas y retourner et le jaf est pret a rendre les droits a son pere alors que l'enquete est toujours en cours.si quelqu'un vit la meme chose aidez moi.

Par **sisiV**, le **28/09/2015** à **03:59**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

J'ai subit des agressions bon beau père durant plus d'un an(caresses ...). J'avais environs 11ans et j'ai tout avouer à ma mère. Mon beau père était en pleure et ma mère choquer. Ils ont téléphoné à la cousine de ma mère.

On s'est réunit dans le salon et la cousine de ma mère m'a regarder et plusieurs fois elle m'a demandé si je disais la vérité. tout le monde me regardait et elle a ajouté : "c'est très grave si tu dis la vérité on va aller voir la police et il va aller en prison".

J'ai alors pris peur. J'avais peur d'envoyé quelqu'un en prison, peur de faire du mal à ma maman...alors j'ai dis que j'avais menti. Une semaine plus tard je n'en pouvais plus de voir le regard de ma mère disant "tu es une menteuse" et de voir celui de son mari..

.j'avais l'impression qu'il voulait me tuer...j'ai dis a ma mère que je voulais aller vivre chez mon

père prétextant qu'ils étaient racistes à l'école (c'était la vérité mais pas la raison principale). Elle m'a ensuite forcé à écrire (avec plusieurs gifles dans la figure) une lettre qui disait que c'est moi qui voulais aller vivre avec mon père et que j'avais tout inventé. Je suis ensuite allée vivre avec mon père. Je rendais visite à ma mère.

Nous sommes aller vivre ailleurs avec mon père dans les dom/tom. J'étais loin d'eux et l'année de mes 15 ans j'ai tout avouer : le fait que je n'avais pas menti, que son mari avait bien abusé de moi avec des attouchements. Elle ne m'a pas cru et on a coupé les ponts. Aujourd'hui j'ai 20 ans. l'année dernière on a repris contacte. Aujourd'hui on s'est encore disputé, je lui ai encore dit la même chose mais elle ne veut toujours pas me croire. Elle a dit à mon père qu'elle va porter plainte contre moi pour diffamation. Qu'est ce que je dois faire ? J'aurais tellement aimé qu'elle me crois...je me sens seule et incomprise.

Comment une mère peut renier son enfant à ce point ? Et comment on peut croire que l'on ment sur un sujet aussi grave ? il m'a déjà été difficile de l'avouer...mais que sa propre mère ne le croit pas, je pense que c'est ça qui me fait le plus mal.

Depuis l'adolescence j'ai des troubles de l'alimentation..de la boulimie qui durant 3...4ans n'étais pas vomitive. Je souffre aujourd'hui de boulimie vomitive...depuis 3ans je me fais vomir tout les jours, de 3 à....ça peut aller à je ne sais même plus... j'ai perdu 26 kilos, personne ne le sais à part mon copain.

J'ai aussi des insomnies, je fais beaucoup de cauchemars.... Je me réveille dans la nuit de 2 à 5 fois, et j'ai un comportement parfois excessif lorsque je m'énerve, je ne sais pas si c'est lié mais c'est le K.O dans ma vie. Je ne sais pas quoi faire pour que ma mère me croit...

Par **Cyrille94**, le **02/03/2016 à 14:12**

Bonjour à tous

Ma compagne & moi même avons un petit, même gros souci et nous aimerions de l'aide ou comment faire:

Voilà nous avons appris depuis peut que la petite âgé de 7 ans avait été touché par son père l'or de sont droit de visite à son domicile dans le Sud, (nous habitons dans le Val de Marne). Suite à la délivrance de la petite de nous avoir dit les faits, nous avons direct été à la Brigade des Mineurs, afin de faire le nécessaire.

Une fois Maman entendu et la petite, ont à dû l'amener à l'hôpital, ou la Brigade des Mineurs à pris un rendez-vous à l'UCMJ (voir des médecins Judiciaires), après le rendez-vous retour à la Brigade pour déposer plainte suite à la confirmation des médecin de l'UCMJ (attouchement pénétration & déchirure).

Suite à cette plainte qui est parti à la Gendarmerie du domicile du père (dans le Sud), la Brigade des Mineur nous a conseiller le temps que l'affaire passe, pour la sécurité de l'enfant de ne plus la laisser aller chez sont père de trouver des excuses, choses que nous faisons à ce jour, mais ma compagne a été convoquer au Tribunal de Draguignan pour NON PRÉSENTATION D'ENFANT (car lui à porter plainte de ne pas avoir sa fille).

Le Tribunal à remis aux mois de Novembre 2016 car le père avait pas d'Avocat (bizarre il porte plainte, mais prend pas le temps de prendre un Avocat, enfin bref).

Pour finir nous ne comprenons pas pourquoi lui à porté plainte ma compagne a été convoquer, que nous pour des faits très grave constaté et approuvé par les médecins de l'UCMJ que notre plainte est et reste à la Gendarmerie du Sud.

Nous avons et cherchons toujours des Association ou autres personnes qui pourrais nous aider à faire avancé l'affaire.

Merci à tous pour les réponses ou l'aide que vous pourriez nous donner.

Cordialement

Vous pouvez aussi nous répondre directement sur notre Email qui est:
cyrillegreg94@hotmail.fr

Encore merci

Par **jilly**, le **12/04/2016** à **09:44**

bonjour

j'ai été convoqué il y a de cela une semaine par la PMI de ma ville pour suspicion d'attouchement sur de mon fils de 10 mois de la part du mari de mon assistante maternelle. La dénonciation a été faite par lettre anonyme stipulant que ce monsieur s'était vanté de toucher mon fils et d'aimer ça (je vous passe les termes crus qui y était employé) par un voisin de ceux-ci et envoyée directement à la PMI. Je reste très douteuse sur la réalité des faits car la lettre est anonyme et dans ce genre de dénonciation on ne peut rester anonyme et se mettre tranquillement devant son ordinateur pour rédiger une lettre. moi je serai allée directement à la police ! De plus le mari de mon assistante maternelle à été dernièrement en discorde avec un de ses voisins, qui semblerait faire des problèmes dans toute la résidence . En interrogeant mon assistante maternelle, elle me jure n'avoir jamais laissé son mari seul avec mon fils.

Nous sommes passés devant le médecin de la PMI pour faire une oscultation de notre fils. Nous sommes en attente d'un rendez-vous avec la psychologue . Pour le moment je ne sais pas ou en est la procédure. Je sais que l'accusé devait porter plainte pour discrimination. Nous, parents, nous sommes perdus... nous ne savons que faire pour le moment. Porter plainte contre le mari de l'assistante maternelle ? que je ne pense pas coupable car difficile de croire que quelqu'un puisse se vanter auprès d'autres, de faire des attouchements sur quelqu'un.
Que devons nous faire ?

Par **patou1977**, le **15/11/2016** à **12:47**

bonjour

j'ai été abusé par mon père pendant 7 ans
il a commencé quand j'avais 7 ans jusqu'à l'âge de 14 ans
j'ai été sauvé par ma sœur qui en a parlé à une amie et au directeur
alors ont porté plainte à la gendarmerie ou j'ai été interrogé pendant 2 à 3 heures
ensuite j'ai été photographié par un gendarme et ont emmené à l'hôpital pour faire des examens vaginaux pour prouver que j'avais bien été violé et que je ne racontais pas de bêtises

Par **jos38**, le **14/01/2017** à **14:58**

bonjour. vous ne dites pas ce qu'en pensent vos parents? il est étonnant que vous n'ayez pas été suivi par un psy après ces agressions et la punition du coupable. il faut absolument que vous en consultiez un pour mettre des mots sur votre vécu et vos peurs. parlez en à votre médecin traitant qui vous guidera

Par **Visiteur**, le **14/01/2017** à **15:13**

Bjr,

Rassurez vous, s'il est parti dans le sud, c'est qu'il veut fuir le coin.

Et si même vous deviez le croiser, dites vous que vous êtes adulte VOUS AUSSI maintenant.

Si vous le voulez, vous serez plus fort que lui et ne crandrez plus rien de ce moins que rien !

Vous démarrez seulement votre vie, réussissez là en étant FIER et ne faisant pas un tabou de ce qui vous est arrivé.

Par **Yorknew**, le **28/01/2017** à **00:56**

Bonjour,

Maman d'une fillette de 6 ans, j'ai appris qu'elle subissait des attouchements sexuels par son père. J'attends la décision du parquet en espérant que ce soit pas sans suite car c'est parole de ma fille contre celle de son père. Comme vous, je me sens perdue et seule dans ce combat et je trouve ça dommage. Une fois mon combat mené et ma fille protégée, je comptes m'inscrire dans une association contre l'inceste afin d'aider les personnes dans leur combat et qu'elle ne se sentent plus seules mais qu'on est malheureusement nombreux.

Merci.

Par **jos38**, le **28/01/2017** à **11:21**

bonjour. pourquoi attendre pour vous faire aider par une association? certaines sont partie prenante dans ce genre de procès, contactez les tout de suite

Par **Yorknew**, le **30/01/2017** à **22:21**

Bonjour, malheureusement ce genre d'association n'est pas dans toutes les région.j'ai appelé sos inceste ils sont très bien d'ailleurs.mais l'association pour les victimes de chez moi je les ai trouvés froid et jen ai entendu que du mal par tous les corp de métier flic psy avocat.voila pourquoi je comptes minscrire dans une association afin d'aider ceux de ma région.sinon j'ai pas attendu je suis suivi afin de retrouver une sérénité en moi même si c'est pas facile car cette histoire me bouffe à l'intérieur.je n'en dors presque plus.et pour moi et mon enfant faut que j'arrive à avancer

Par **Yorknew**, le **09/02/2017** à **05:38**

Voilà par manque de preuve dossier classé sans suite.malheureusement il ne sera jamais reconnu coupable maintenant je dois protéger ma fille et j'ai saisi un juge des enfants afin quelle soit protégé lors de ces visites en espérant quelle soit contrôlé.

Par **Berthylle**, le **21/02/2017** à **22:11**

Bonjour,

J'ai été victime d'attouchements par mon beau-père quand j'avais 15 ans. Quand j'ai dit ça à ma mère, elle ne m'a pas cru, toute ma famille est au courant de cette histoire sauf 2 personnes de ma famille qui ne le savent pas. J'ai peur qu'il me refasse la même chose et c'est surtout la nuit que j'ai super peur. J'ai voulu porter plainte mais je n'avais pas la force d'aller porter plainte. Est-ce que je pourrais porter plainte ou non ? quoi faire ? Aidez moi svp, je veux que cette enfer soit derrière moi.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/02/2017** à **10:27**

Bonjour,

Quand vous parlez de votre "beau-père" s'agit'il du second mari de votre mère ? ou est-ce du compagnon de votre mère ?

Vous avez toujours la possibilité de déposer une plainte mais vous n'avez que jusqu'à vos 28 ans (10 ans après votre majorité) pour effectuer ce dépôt de plainte, passé cette limite les faits seront prescrits.

Par **Berthylle**, le **22/02/2017** à **11:16**

Bonjour

Je parle du compagnon de ma mère et comment dire à mon copain ne sais pas que j'ai vécu si le compagnon de ma mère recommence je vais aller porter plainte

Je veux pu que sa recommence et que ce vécu est derrière moi

Par **Tisuisse**, le **22/02/2017** à **11:38**

Donc, c'est clair, ce n'est pas votre beau-père, il est et reste le compagnon de votre mère, rien de +, et il n'a aucune autorité parentale sur vous.

Par **Berthylle**, le **22/02/2017** à **11:47**

D'accord mais comment dire à mon copain que j'ai vécu quand j'avais 15 ans je ne sais pas comment trouver les bons mots et trouver le bon moment à lui dire que j'ai été victime des attouchements sexuels j'ai peur comment il va réagir pourtant on se dit tout mais se sercet que j'ai pendant 3 ans.

Par **Tisuisse**, le **22/02/2017** à **11:51**

Dans ce cas, il vaudrait mieux que vous preniez contact avec une association d'aide aux femmes qui sont dans votre cas car, ici, vous êtes sur un forum juridique, pas un forum de psy. Ces associations vous seront d'une très grande aide.

Par **Berthylle**, le **22/02/2017** à **12:27**

D'accord pas de soucis

Par **Seb 01**, le **02/05/2017** à **15:01**

Bonjour , j'aurai besoin de vos conseils .Je suis le papa , je ne sais pas comment faire elle a douze ans et ne veux porté plainte Merci d'avance . Voici ce que ma fille ma dit . On était cher papi Estéban c'est son frère étai derrière la porte donc il n'a rien vu , mais comme j'avais mal au ventre je me suis allongée et la il a commencé a s'allonger lentement sur moi . Sur le coup je n'ai pas compris et c'est la qu'il a commencer a m'embrasser dans le cou en remontant tout doucement jusque a ma bouche . C'est la que j'ai compris qu'il voulait plus avec moi , je lui ai donc demander de partir dans sa chambre et il ma dit que a son époque ont pouvait ce marié avec des membres de la même famille quelque chose comme sa et après ca je suis resté dans mon coin .

Par **Tisuisse**, le **02/05/2017** à **15:22**

Bonjour,

Votre fille est mineure, de moins de 15 ans, vous avez tout à fait le droit de déposer plainte directement auprès du procureur (c'est même une obligation dans le cadre des lois sur l'enfance en danger). Ne vous inquiétez pas, que votre fille ne s'inquiète pas non plus, les

enquêteurs sont parfaitement formés, tant sur le plan du droit que sur le plan psychologique, pour faire face à ce type de situation.

Par contre, je n'ai pas compris si c'était le frère qui s'est livré à des attouchements ou si c'était le grand-père ?

Par **Seb 01**, le **03/05/2017 à 15:18**

Bonjour , merci pour votre retour de mail . L'auteur des faits est le papi et elle ne veut pas aller au tribunal . Merci cordialement .

Par **Tisuisse**, le **03/05/2017 à 17:04**

Votre fille n'aura pas à aller au tribunal, sa déposition sera enregistrée en vidéo une bonne foi pour toute, dans les locaux appropriés, sous surveillance des agents assermentés, et c'est tout.

Par **Tisuisse**, le **06/06/2017 à 06:48**

Bonjour Lylylou,

Si vous n'êtes ni la victime ni un des parents (père, mère, membre de la fratrie) de cette victime, vous ne pouvez pas faire grand chose sauf, éventuellement, à faire un signalement directement au procureur de la république. Vous ferez ce signalement par lettre recommandée avec avis de réception adressée à :

Monsieur le Procureur de la République
Près du tribunal de

Avant d'envoyer votre lettre, faites-la lire et corriger par quelqu'un qui est bon en français parce que si vous écrivez avec autant de fautes que j'ai dû en corriger, vous ne serez pas prise au sérieux.

Bonne chance.

Par **H**, le **02/10/2023 à 21:54**

Bonjour, j'ai été victime d'un attouchement il y a environ 3 mois par mon beau père. Il voulait vérifier ce que je faisais avec mon copain et m'a touché les parties génitales par dessus mon jean. Est ce bien un attouchement ?

J'en ai parlé à ma mère qui n'a pas réagi puisqu'elle sort avec lui ...

ma psy a donc fait une inofrmation préoccupante, meme si mes deux parents étaient contre.

merci de votre réponse et de me dire ce que vous en pensez ..